



AMICALE du 12^e REGIMENT d'ARTILLERIE et des ARTILLEURS

Association inscrite au registre des Associations du tribunal d'Instance de Haguenau (Bas-Rhin)
Certificat du 27 juin 1996-Volume XI-Feuillet 449

BULLETIN d'ADHESION



A adresser à :

N° carte : _____

M. Patrick BRENET – Trésorier

Délivrée le : _____

8 rue de la Forêt - 67160 WEILLER

0388941530 - lavergne67160@gmail.com

Nom et Prénom : _____

Date et Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Affectations au 12^eme R.A et autres unités/formations d'Artillerie ou autres unités/formations militaires : _____

Dernier grade ou emploi détenu : _____

Campagnes et décorations : _____

Je déclare : adhérer à l'Amicale du 12^eme R.A et des Artilleurs, prendre connaissance des statuts de l'Amicale, le règlement intérieur et en accepter les principes, de participer aux activités programmées selon mes possibilités et aux Assemblées Générales annuelles qui requièrent l'adhésion de tous, enfin de régler ma cotisation annuelle. La cotisation annuelle s'élève à 27,00€ pour les membres, 13,00€ pour les veuves et à discrétion pour les sympathisants. La demande d'adhésion doit être accompagnée de votre règlement à l'ordre de : **Amicale du 12^eme Régiment d'Artillerie et des Artilleurs**. Vous recevrez dans les délais les meilleurs : votre carte d'adhérent, un exemplaire des statuts généraux de l'Amicale ainsi que le règlement intérieur. Périodiquement, vous recevrez le bulletin de liaison de l'Amicale, soit par Internet, soit par courrier si vous ne possédez pas Internet ou si vous en faites la demande.

« La Loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, protège toute personne de toute atteinte à leur identité, à leur vie privée, aux libertés individuelles et publiques. Elle permet un droit d'accès aux fichiers, de rectifications et d'opposition »

Fait à _____, le _____, Signature _____